



Bulletin municipal

Le mot du Maire

Je voudrais remercier tous les establaïns et establaïnes qui se sont déplacés pour voter malgré les conditions sanitaires et qui nous ont renouvelé leur confiance pour les 6 prochaines années.

La crise sanitaire a décalé la mise en place du nouveau conseil municipal, mais aujourd'hui la nouvelle équipe est en place et le travail a déjà bien commencé. Nous souhaitons faire ce qu'il y a de mieux pour la commune des Estables. Les principaux projets de ce mandat seront : la réfection de la mairie et de l'école, la réalisation d'une aire de jeux et d'un parking semi-couvert.

L'année 2020 restera une année gravée dans les mémoires. Elle a été compliquée pour nos commerçants : ils ont dû, au premier trimestre, faire face à un hiver sans neige, suivi au printemps, du confinement. Depuis quelques semaines, l'activité estivale a repris, et donne, globalement, une bouffée d'oxygène. Une fréquentation en hausse par rapport aux années précédentes est observée.

Pour nos agriculteurs, la météo a été assez clémente et les fenaisons se sont, de façon générale, bien passées. Le secteur des Infruits aux Pouchoux, jusqu'à la départementale 36, a toutefois été touché par la grêle à la mi-juillet et les différentes récoltes en ont souffert. C'est toujours un coup dur.

Restons vigilants, la crise sanitaire du covid 19 n'est pas terminée. Continuons à porter le masque pour protéger chacun d'entre nous, et les plus fragiles, face à ce virus.

Philippe Brun

La nouvelle équipe municipale

La nouvelle équipe municipale a été élue, au premier tour le 15 mars 2020, avec un taux de participation de 71,34%. Tandis que certains élus poursuivent leur investissement pour la commune, d'autres participent à leur tout premier conseil le 23 mai.



Philippe Brun, qui a constitué et mené la liste, a naturellement été élu maire pour un deuxième mandat. Trois adjoints et deux délégués ont été nommés. Le montant des indemnités brutes mensuelles votées sont les suivants : 800€ pour le maire, 300€ pour le premier adjoint, 250€ pour le deuxième adjoint, 178€ pour le troisième adjoint et 128€ pour chacun des conseillers délégués. Soit un montant annuel de 21408€, ce qui correspond à environ 83% de l'enveloppe globale maximale.

Différentes commissions sont constituées pour répondre au mieux aux attentes des habitants. Les postes et commissions ont été répartis comme suit dans le tableau :

FONCTIONS		Commissions													Délégations								
		agricole	Développement	patrimoine public	Assainissement public- Eclairage	Information	Voies	Communication	Aménagement Commune	Tourisme - station	Animation Culture Sport scolaire	Affaire Sociale	Finance communale	Bâtiments communaux	Marchés	PLUI	Sectom	Syndicat d'électrification	Lise électorale	Marché Public	Commission des impôts	Commission pour le PNR	Service militaire et défense
MAIRE	BRUN Philippe	X	X	X		X					X	X							P	P			
ADJOINTS	MALARTRE Alice				X				X	X			X						S				
	RIBES Michel	X		X						X	X					T	S		T				
	EXBRAYAT Laurence				X				X										T				
DELEGUES	PRADIER Jeanne							X				X											
	MALARTRE Alexandre					X	X						X						S		S		
CONSEILLERS	GAILHOT Odette			X	X	X								X							T		
	SANIAL Yves		X	X							X			X	S	T			T				
	MICHEL Thierry					X															S		
	ROMEAS Alain	X	X																				
	LEYDIER Michel						X				X								S				

Présentation du budget

Budget 2019

La présentation des recettes et dépenses du budget de fonctionnement et d'investissement, ne concerne que l'année 2019 et ne reprend pas les antériorités de l'année précédente.

		EXERCICE 2019	RÉSULTATS EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	417 672,89	+ 142 693,01
	RECETTES	560 365,90	
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	347 991,55	- 26 976,73
	RECETTES	321 014,82	
			+ 115 716,28

Eau assainissement

		EXERCICE 2019	RÉSULTATS EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	96 513,08	+ 1 856,90
	RECETTES	98 369,98	
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	157 217,39	- 113 906,07
	RECETTES	43 311,32	
			- 112 049,17

La somme de 43 311,32 €, qui apparaît dans investissement recette, correspond à l'amortissement de l'ensemble de la station d'épuration et des différents matériels et réseaux d'assainissement.

Compte tenu des travaux d'investissement qui ont été réalisés sur les réseaux d'adduction d'eau, la dépense d'investissement est conséquente. Les subventions attendues pour cette dépense n'ont pas encore été versées et expliquent le déficit important de l'année 2019.

Budget primitif 2020

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement prévues pour l'année 2020.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif est le fil conducteur pour la gestion du budget annuel de la commune.

Le budget 2020 a été voté le 7 juillet 2020 par le conseil municipal.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

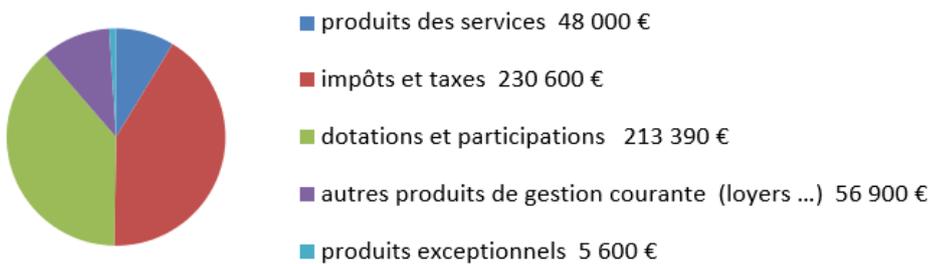
Les recettes de fonctionnement continuent de baisser du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

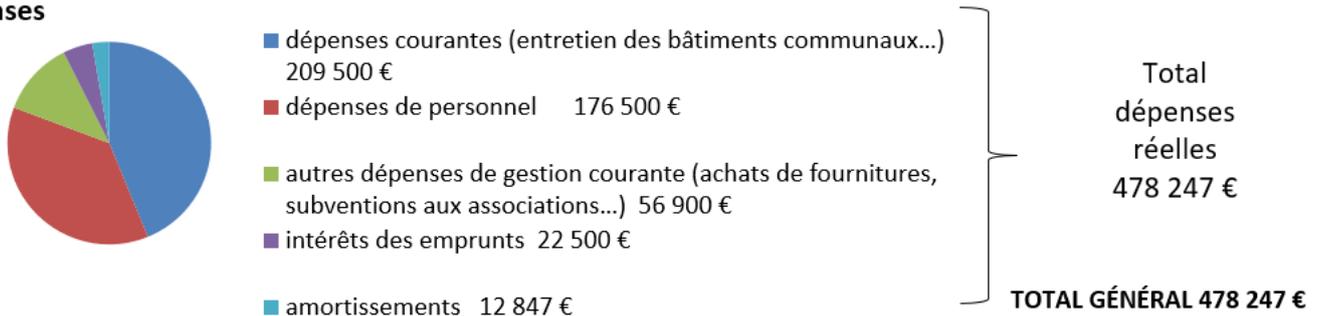
- Les impôts et taxes diverses (230 600 € attendus en 2020)
- Les dotations versées par l'Etat (dont la DGF-Dotation Globale de Fonctionnement, 213 390 €)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location immobilier et communaux, droits de place... 56 900 €)

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 554 490 €

Recettes



Dépenses



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les cotisations obligatoires (Service Départemental Sécurité Incendie par exemple), les fournitures et sorties scolaires, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Les salaires et charges du personnel communal représentent 37 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune en 2020.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 478 247 €

En fin d'exercice comptable, l'excédent de 76 243 € (différence entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement) peut être affecté en priorité au remboursement des emprunts puis aux projets d'équipement de la commune.

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 sont les suivants :

-Taxe d'habitation : 13,85 % -Taxe foncière sur le bâti : 8,54% -Taxe foncière sur le non bâti : 58,59 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 141 849 €

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

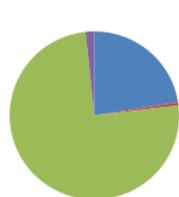
Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

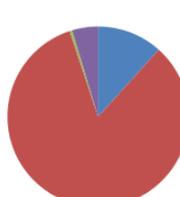
A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des exercices.

Dépenses



■ remboursement emprunts	67 446 €
■ subventions d'équipement versées	2 000 €
■ immobilisation corporelles	226 000 €
■ dépenses imprévues	5 000 €

Recettes



■ FC TVA + tam	32 527 €
■ subventions	232 000 €
■ emprunt et caution	1 300 €
■ virement section fonctionnement	12 847 €

Poursuite des travaux en cours

L'adressage

Le travail concernant l'adressage est arrivé à son terme. Ce fut un travail de longue haleine et de réflexion, mené par Alice Malartre et Laurence Exbrayat, qui a nécessité beaucoup de temps et d'énergie. Si vous avez des remarques, faites-les remonter en mairie, nous les traiterons au mieux.

Vous avez trouvé, pour les habitants du bourg, de la Vacheresse et des Infruits, dans vos boîtes aux lettres, une enveloppe contenant la plaque, les indications pour la poser ainsi que votre certificat d'adressage qui vous permettra de réaliser les démarches administratives officialisant votre nouvelle adresse. À la suite d'une erreur de manipulation de notre part, l'indication des hameaux de la Vacheresse et des Infruits n'apparaissait pas sur les adresses, ceci a été rapidement rectifié.

Pour les habitants de la campagne, les nouveaux panneaux des lieux-dits ont été posés par les employés communaux.

Nous espérons que la mise en place de l'adressage va faciliter le travail des facteurs, des secours... et va permettre l'arrivée de la fibre !

Aire de vidange de camping-car

L'aire de vidange de camping-car est installée le long de la route du Gerbier près des bacs de tri sélectif qui ont été déplacés du côté du terrain de boules. Le branchement électrique nous imposant la traversée de la départementale, nous avons dû demander l'autorisation aux services du département afin qu'Enedis puisse intervenir. Nous souhaitons que cette dernière soit en fonctionnement à la mi-août, mais avec les congés d'été, nous devons attendre début septembre.

Réhabilitation de la mairie

Le projet de réhabilitation de la mairie prend forme. En cohérence avec le projet de labellisation « Grand site de France, Mézenc-Gerbier », la réfection des bâtiments communaux est soumise à l'approbation d'un architecte des bâtiments de France ABF. C'est la condition pour obtenir les subventions DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) de l'état.

De ce fait, la rénovation du toit est imposée en lauzes, ce qui apporte un surcoût conséquent. Par ailleurs, l'ensemble des huisseries sera changé. Les gites et la salle de réunion seront rafraîchis. Une extension est prévue sur la façade sud afin d'agrandir les bureaux et bénéficier d'une meilleure confidentialité tant au niveau du secrétariat que de l'agence postale.

Les chemins forestiers

La réalisation, par l'entreprise Eyraud, des chemins forestiers de Tourte, Chaulet et Clergeat, est maintenant achevée, les travaux de coupes vont pouvoir débuter.

Les subventions pour ces travaux sont réparties de la façon suivante :

- Chemin de Clergeat : à hauteur de 80 % de la part du FEA-DER et de la chambre d'agriculture,
- Chemins de Chaulet et Tourte : à hauteur de 40 % de la part de la région.

Le bilan financier sera réalisé ultérieurement.



Bas du chemin de Clergeat, vers le Couzas



Départ du chemin en Chaulet



Chemin de Tourte

Réunion VVF

Une réunion a eu lieu vendredi 10 juillet en présence d'Isabelle Valentin députée de la Haute-Loire, Mathieu Freyssenet son attaché parlementaire, Stéphane Le Bihan directeur général de VVF France, Christophe Gohier directeur régional de VVF, Philippe Delabre conseiller départemental, François Guillemet directeur VVF Les Estables, Murielle Plichon responsable de l'hébergement faisant office de directrice pendant l'été, et l'ensemble du conseil municipal. Pour le département, Jean Pierre Marcon et Marie Agnès Petit étaient invités, cette dernière s'est excusée en dernière minute.

Le but de cette rencontre était de faire le point sur le devenir du site dont le département est propriétaire et VVF le gérant. Les débats ont été constructifs, le dialogue entre le département et VVF est renoué. Chacun a réaffirmé les atouts importants du territoire et la nécessité d'avoir aux Estables un village de vacances confortable et accueillant. Les partenaires sont motivés, la réflexion est lancée vers une amélioration de l'hébergement afin qu'il corresponde aux attentes d'aujourd'hui et qu'il fasse vivre ce lieu de vacances tant apprécié des touristes.

Nous remercions le directeur général de VVF et ses équipes pour être revenus sur leur décision et permettre ainsi l'ouverture des gites

Foires et marchés

Lors des marchés, le port du masque est obligatoire pour les commerçants et les clients.

De plus, pour sécuriser le marché du jeudi et du dimanche, un arrêté est pris pour interdire la circulation des véhicules sur l'espace concerné.

Le marché du 21 août est actuellement maintenu avec le port du masque obligatoire.

Divers

- * Suite au changement d'exploitant du site des trois monts, devenu « La table des maquignons », des travaux ont été réalisés. La municipalité, propriétaire des murs, a pris en charge, comme prévu, le changement de menuiserie à hauteur de 5 400 € HT, le changement du tableau électrique et le remplacement de chéneaux pour les montants respectifs de 1 800 € et 465 € HT. Le reste des travaux a été financé par les nouveaux propriétaires du fond dont Messieurs Pierre Chambon et Thierry Lahon.

Nous souhaitons une belle réussite à ces nouveaux commerçants.

- * Un appel à candidature a été lancé pour un poste d'agent polyvalent à l'école.
- * Des travaux d'étanchéité sur la façade sud du bâtiment de l'école ont été effectués.
- * La fontaine du Goulaïou a encore fait les frais de la maladresse d'un conducteur, malgré la protection des arceaux installés. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance de l'entreprise responsable, employant le dit conducteur. La remise en état de celle-ci suit son cours.
- * Face aux malfaçons constatées au centre d'animation et évoquées dans les précédents bulletins, la procédure suit son cours devant les tribunaux. Nous avons demandé une provision, qui nous a été accordée, pour un montant de 100 000€. Cela nous a permis de changer les boiseries de la crèche et de la salle attenante. A l'automne, le changement des boiseries sera poursuivi par l'entreprise Chapuis.

Du côté de la bibliothèque municipale

« Vous avez été nombreux à nous avoir retrouvés depuis le déconfinement.

Nous sommes ravis de vous accueillir de nouveau et espérons pouvoir reprendre rapidement nos rencontres / dédicaces d'auteurs, et vous proposer de nouveaux moments, tels que goûters et apéritifs littéraires.

Pour rappel, la bibliothèque est ouverte les lundis de 16h30 à 18h et les samedis de 10h30 à 12h. Si vous avez des envies / demandes de livres et musique, n'hésitez pas à nous en faire part.

Au plaisir de vous rencontrer »

L'équipe des bénévoles

L'exposition de l'APPEM (Association pour la Préservation des Paysages Exceptionnels du Mézenc)

La nouvelle exposition de l'association a rencontré un vif succès comme chaque année. Elle réunissait des photos du photographe Pierre Monatte prises sur le plateau du Mézenc au fil des saisons. Un vrai régal pour les yeux, expérience inoubliable pour les visiteurs.



L'assemblée de la Vacheresse ou, la maison de la béate

Lundi 13 juillet, les amis de la Vacheresse ont invité le nouveau conseil municipal et les membres de l'OT à découvrir ou redécouvrir la maison de la béate. Si discrète à l'extérieur, dès la petite porte franchie, l'Assemblée de la Vacheresse plonge le visiteur dans l'atmosphère d'un passé récent mais déjà oublié. La maison de la béate appartient pleinement à l'histoire de la Vacheresse et de ses habitants.

En 1993, à l'initiative d'Elisabeth Gérentes, Paulette Eyraud et Antoinette Cortial, avec l'aide de nombreuses autres personnes, la maison de la béate est dépoussiérée, réaménagée en partie à l'étage supérieur et ouverte au public. A l'époque, cette ouverture a ravivé bien des souvenirs. Des personnes ont même versé une larme à la vue de l'hôtel de la vierge, en se remémorant les rassemblements, au son de la cloche, pour le chapelet le dimanche, le mois du Rosaire, le mois de Marie... D'autres au contraire, ont évoqué les longues séances de catéchisme avec la béate, sévère et exigeante. D'autres ont ri en se rappelant les blagues et farces des enfants, pour la faire enrager : les bestioles lâchées au sol, les bâtons traversant le plancher de bois.



Au rez de chaussée se trouve le minuscule logis de la béate, avec notamment « lou drissadou », le feu, l'horloge, le lit clos qui en en 93 était occupé par... des chats.

La salle du premier étage est la pièce où les femmes se retrouvaient à la veillée, autour de la boule posée sur la « tsabre » éclairée par « lou chaleil », les pieds posés sur la chaufferette, pour travailler le carreau, prier et deviser en patois.



Les béates étaient des laïques célibataires, habillées de noir, ayant un peu d'instruction, vivant dans des petites maisons, appelées Assemblées, mises à leur disposition par les villageois. Elles avaient un rôle social, elles aidaient à l'accouchement, habillaient les morts, elles dispensaient également aux enfants des rudiments de lecture et de calcul mais elles étaient surtout chargées de l'instruction religieuse. Les béates vivaient de dons et de petits travaux dont la dentelle, en particulier dans les villages dentelliers. Issues de l'institution des dames de l'instruction de l'enfant Jésus, créée en 1670 par Anne-Marie Martel au Puy, elles se sont beaucoup développées au 19^{ème} siècle jusqu'après la seconde guerre. Toutefois, les lois de Jules Ferry rendant l'école obligatoire et gratuite ont contrarié leur exercice, leurs compétences d'enseignantes ont été remises en cause, évaluées par le ministère. Elles sont parfois devenues « les roubiaques » mal aimées.

L'Assemblée de la Vacheresse a pu être érigée, par les habitants grâce au legs, en 1837 de Dorothé Titaud aux habitants, sous condition d'y enseigner le catéchisme. L'Assemblée construite, les habitants ont recherché leur béate car c'est ainsi que l'on procédait. La communauté villageoise choisissait et sollicitait une femme, souvent « une vieille-fille ». Il est entendu que ce choix devait recevoir l'aval du curé du village, de l'évêché et dans certains cas de la supérieure de l'instruction.

L'une des dernières béates ayant habité la maison d'assemblée était Victoire Gérentes. Elle était, de mémoire d'anciens, une excellente dentellière. Les béates ont, dans bien des cas, contribué au développement de la dentelle dans le département. Elles ont appris aux petites-filles à « entrainer » les carreaux et faire chanter les fuseaux. Sur l'ensemble de la commune, à compter de 1920, les femmes ont réalisé de la dentelle dorée, devenue une sorte de spécialité établie.

A cette époque, Rosette Eyraud « leveuse » pour une maison de Craponne, informée par ses frères commerçants à Lyon, qu'une maison lyonnaise recherchait des dentellières pour la dentelle dorée, n'a pas hésité à monter sur le traineau d'Augustin Gailhot pour se rendre au Monastier, et de là au Puy en car et ensuite à Lyon en train, ce qui représentait en 1920 une journée entière de voyage. Arrivée à Lyon, l'intrépide s'est rendue à la maison Ambroise dont elle est revenue avec un nouveau savoir-faire et le matériel nécessaire à distribuer aux dentellières : fils métalliques, dorés, argentés, à lamelles, fuseaux spéciaux, cartons, à distribuer aux dentellières. La dentelle dorée plus rapide à exécuter était un peu plus rémunératrice, pour le grand bénéfice des femmes qui n'avaient d'autres revenus personnels que ceux tirés de leur travail sur le carreau.

C'est pourquoi la maison de la béate de la Vacheresse a constitué dans la salle du haut, un petit musée de la dentelle dorée en hommage à toutes les dentellières de la commune.

Après les évocations du passé et l'annonce de l'ouverture à la visite sur réservation, cet été guidée par Dominique Eyraud, les personnes présentes se sont retrouvées autour d'un sympathique apéritif préparé par Jeanne Pradier.



Dominique Eyraud

Bonne fin d'été et bonne rentrée à tous.